

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :29

Pouvoir(s):4

Absent(s):0

Date de la convocation :15/06/26

Délibération n° DEL2026-131

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Patrick CAYEUX, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Morgane BOUCHARD, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Frédéric BROCHOT, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Annabelle RENOUD, M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Carine BEAUFILS donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Morgane BOUCHARD

OBJET : Affaires Culturelles - Prolongation de l'ouverture du jardin lapidaire jusqu'à la fin du mois d'octobre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération n° 2025-177 du 18 novembre 2025 portant sur l'approbation des horaires d'ouverture des sites « Muséum d'histoire naturelle », « Espace Gislebertus – Destination Autun », « Trésor de la cathédrale » et « Musée lapidaire » ;

Considérant que les sites « Espace Gislebertus – Destination Autun », « Trésor de la cathédrale » sont ouverts pendant la haute saison, du 1^{er} avril au 31 octobre ;

Considérant qu'actuellement le jardin lapidaire est ouvert au public du 1^{er} avril au 30 septembre ;

Considérant la volonté de la collectivité d'uniformiser la période d'ouverture de l'ensemble des sites suivants : « Espace Gislebertus – Destination Autun », « Trésor de la cathédrale » et le jardin lapidaire ;

Considérant que la prolongation de l'ouverture du jardin lapidaire permet de simplifier la communication auprès des visiteurs en évitant les variations de calendrier d'un site à l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER l'ouverture du jardin lapidaire, selon l'amplitude et les horaires suivants :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre, excepté le lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai

Jour d'ouverture	Heures d'ouverture
Lundi	De 14h à 18h
Mardi	De 14h à 18h
Mercredi	De 14h à 18h
Jeudi	De 14h à 18h
Vendredi	De 14h à 18h
Samedi	De 14h à 18h
Dimanche	De 14h à 18h

Article 2 : D'APPROUVER l'ouverture exceptionnelle, en dehors des heures d'ouverture habituelles, du jardin lapidaire, lors d'évènements particuliers, type évènements nationaux ou manifestations particulières.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).